

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	L'an deux mil vingt-six, le vingt deux avril
En exercice : 15	Le Conseil Municipal de la commune de PROVEYSIEUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. JALLOT Nicolas, Maire
Présents : 14	Date de convocation du conseil municipal : 16 avril 2026  PRESENTS : M JALLOT Nicolas, MME ROCHE Pascale
Votants : 15	M MICHALLET Bernard, MME DREVET Valérie, M BON Paul, MME VILLAIN Elodie, M MILLET Christophe, MME KIELY-LEMELE Martina, M HIESS Arno, M TAMBINI Hervé, MME VERNET Sonia, M RITTER Thomas, MME VINCENDON Anne-Laure, M BERGER Nicolas
Absent : 1	MME Christlène FAUVEL (Excusée)
Procuration donnée par	MME FAUVEL à MR Nicolas BERGER

Le Conseil nomme la secrétaire de séance en la personne de MME Valérie DREVET

### **DÉLIBÉRATION N°2026-04-25 : DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIÈRE (CONTRAT NATURA 2000) AUPRÈS DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES POUR DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA TOURBIÈRE DE LA MANISSOLE**

- Vu l'intérêt patrimonial de la tourbière de la Manissole comprise dans le périmètre Natura 2000 « Ubac du Charmant Som et Gorges du Guiers mort » site Natura 2000 FR 8201741, laquelle abrite des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ainsi que des espèces végétales protégées, telles que l'Ophioglosse commun et la Dryopteris de Chartreuse,
- Vu que cette tourbière a été intégrée dans le réseau des espaces naturels sensibles du département de l'Isère comme petit site naturel par convention n° ENV-2011-0006 signée le 3 mai 2011 entre le Département de l'Isère et la Commune de Proveysieux,
- Vu l'intégration en 2024 de la tourbière dans les sites labellisés ENS locaux sous le l'identifiant PSN08,
- Vu que la tourbière est menacée par l'envahissement des saules cendrés,
- Vu que la tourbière peut bénéficier au titre du contrat Natura 2000 d'une aide financière pendant 2 ans (2026 – 2027) pour arracher la saulaie située en amont afin de réalimenter la zone humide,

- Vu le devis de l'entreprise Arbre-Haie-Forêt de 19 765,42 € pour ~~executer ce travail~~ d'arrachage d'évacuation et de traitement des rémanents,
- Vu que l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, peut prendre en charge la totalité des coûts toutes taxes comprises prévus au devis,

Le coût prévisionnel du contrat Natura 2000 est estimé à 19 765 € TTC. Cette opération est éligible à une aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à hauteur de 19 765 € TTC.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

DÉCIDE : de déposer une demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du contrat Natura 2000 (N07P) sur le site FR 8201741 pour engager des travaux codifiés N07P pour l'arrachage de la saulaie menaçant la tourbière.

DONNE pouvoir au Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement entreprendre toutes les démarches indispensables à la poursuite de la procédure et à la réalisation des travaux.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

Le Maire, Nicolas JALLOT

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus



Au registre sont les signatures  
Affiché le 22 avril 2026  
Pour copie conforme  
En mairie, le 22 avril 2026